

Énoncé de politique de Paiements Canada (2023)

---

# Politique sur la gouvernance des données

# Introduction

Paiements Canada s'est engagé à protéger toutes les données sur les membres qui lui sont confiées dans le cadre de son mandat<sup>1</sup>. Paiements Canada se trouve dans une position unique par rapport aux fournisseurs de services tiers et/ou aux fournisseurs en général, en ce sens que Paiements Canada existe en vertu d'une loi du Parlement, avec des objectifs de politique publique visant à promouvoir la sécurité, le bien-fondé et l'efficacité de ses systèmes. De plus, en tant qu'exploitant de l'infrastructure désignée des marchés financiers, et afin de respecter les normes mondiales de gestion des risques, Paiements Canada est assujéti à une surveillance continue de la part de la Banque du Canada. Compte tenu du rôle unique de Paiements Canada, ses politiques et pratiques de gestion des données et de la sécurité doivent se conformer aux lois et aux réglementations applicables ainsi qu'aux pratiques exemplaires de l'industrie. Elles doivent également refléter notre mandat de promouvoir l'efficacité, le bien-fondé et la solidité de nos systèmes de compensation et de règlement.

Cet énoncé de politique explique comment Paiements Canada collecte, utilise, partage, conserve et protège les données de ses membres. Il ne vise pas à permettre à Paiements Canada d'obtenir de nouvelles données et/ou d'offrir de nouveaux services. Notre structure de gouvernance existante continuera de déterminer la portée des renseignements que Paiements Canada collecte et les services qu'il propose.

« Services auxiliaires » désigne les services fournis de temps à autre par Paiements Canada à ses membres et aux autres abonnés pour appuyer, faciliter et améliorer l'utilisation de ses systèmes de paiement<sup>2</sup>.

« Membres » désigne les membres de Paiements Canada au sens de la *Loi canadienne sur les paiements*.

« Données sur les membres » désigne les données sur les transactions, les entités et les autres données nécessaires à l'exploitation des systèmes de paiement de Paiements Canada et requises pour que Paiements Canada fournisse des services auxiliaires.

---

<sup>1</sup> Voir la *Loi canadienne sur les paiements*, LRC 1981, ch. C-21, par. 5(1).

<sup>2</sup> Les services auxiliaires comprennent la base de données des Numéros d'identification d'entreprises créancières (NIEC) et le Fichier des institutions financières.

## Renseignements collectés

Paiements Canada ne collecte que les renseignements nécessaires à l'exécution de son mandat, ce qui comprend la fourniture des services auxiliaires. Par exemple, lors du règlement d'un paiement Lynx, Paiements Canada collectera le nom des participants expéditeurs et destinataires ainsi que la valeur de la transaction. Dans le contexte des services auxiliaires, Paiements Canada sera amené à recueillir le nom, l'adresse et les renseignements d'acheminement d'un émetteur de factures pour appuyer la mise à jour de la base de données des NIEC.

Les données sur les membres n'incluent pas les renseignements sur les employés de Paiements Canada, les données sur les fournisseurs, les données sur les délégués participant aux conférences et aux cours, ni les données sur les abonnés aux publications de Paiements Canada.

## Utilisation des données sur les membres

Paiements Canada n'utilise que les renseignements nécessaires à l'exécution de son rôle conformément à son mandat. Paiements Canada utilise les données sur les membres pour faciliter l'échange, la compensation et le règlement des transactions, ainsi que pour fournir des services auxiliaires conformément aux règlements administratifs, règles et normes qui s'appliquent à Paiements Canada.

Paiements Canada utilise également les données sur les membres pour effectuer des recherches et préparer les rapports qui en découlent.

## Partage des données sur les membres

Paiements Canada ne partagera les données sur les membres que si cela est nécessaire à l'exécution de son mandat, notamment pour la fourniture de services auxiliaires, comme requis dans le cadre de procédures judiciaires, lorsque le membre a donné son consentement écrit préalable, et pour se conformer aux lois applicables. Par exemple, le ministère des Finances et la Banque du Canada peuvent demander des données sur les membres en vertu de la *Loi canadienne sur les paiements* ou de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, respectivement.

Les données sur les membres partagées avec les membres et d'autres tiers dans les rapports de recherche ne seront fournies que sous forme agrégée et anonyme.

---

## Protection des données sur les membres

La protection des données sur les membres fait partie de l'obligation de Paiements Canada de promouvoir l'efficacité, la sécurité et le bien-fondé de ses systèmes de paiement. Les données sur les membres ne sont conservées que le temps nécessaire pour assurer la conformité aux exigences de tenue des registres d'entreprise, légaux et réglementaires, et aux politiques internes.

Paiements Canada a mis en œuvre un système de gestion de la sécurité de l'information conforme à la norme ISO 27001, qui inclut des capacités de sécurité et des pratiques de gestion des risques visant à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données sur les membres. De plus, nous continuerons de maintenir des pratiques cohérentes avec les pratiques exemplaires de l'industrie. Paiements Canada respecte également les contrôles de sécurité des données établis par les exigences réglementaires énoncées dans les directives de la Banque du Canada portant sur les *attentes en matière de cyberrésilience des infrastructures de marchés financiers*.

### Coordonnées

Pour toute question concernant cet énoncé de politique, veuillez communiquer avec Paiements Canada à [info@payments.ca](mailto:info@payments.ca).